

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur A. GOFFART, Directeur
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf : 16/DER/405103
N/Réf : AVL/CC/UCL-2.303/s.524
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : UCCLÉ. Avenue Dolez, 103. Agrandissement d'une maison unifamiliale avec modification du profil de toiture arrière. Demande de régularisation. Avis de la CRMS.
(correspondant : I. Van Den Cruyce)

En réponse à votre lettre du 7 août 2012 sous référence, réceptionnée le 13 août, nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée, en séance du 22 août 2012, concernant le projet mentionné sous rubrique.

La demande concerne une maison située dans la zone de protection du Kauwberg, classé comme site par arrêté du 27/05/2004. Elle porte sur la régularisation de travaux d'agrandissement induisant une modification du profil de la toiture et l'aménagement d'un large chien assis dans le pan arrière de celle-ci. Bien qu'il s'agisse de la partie de toiture orientée vers le site classé, l'intervention est peu visible depuis celui-ci et n'appelle pas de remarque particulière du point de vue patrimonial. Par conséquent, la demande de régularisation demande relève plus d'un examen urbanistique que patrimonial (respect du RRU et autres réglementations en vigueur).

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-président

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. S. PLOMPEN
- A.A.T.L. – D.U. : M. M. BRIARD